

FOCUS SUR L'EXPERTISE MÉDICALE

L'expertise médicale est une phase essentielle de l'évaluation de tous les dommages.

Ceux que vous avez subis, ceux que vous ressentez
Mais aussi ceux auxquels vous ne pensez pas.

C'est pour cela que l'assistance de la victime pendant la phase d'expertise est **indispensable**.

À chaque étape de l'expertise, la victime a besoin d'être accompagnée.

Avant la réunion d'expertise, l'intervention de l'Avocat permet de :

- Faire le lien entre les différents intervenants,
- Réunir et analyser vos documents,
- Recueillir et analyser les pièces adverses,
- Anticiper au mieux la mission d'expertise.

Lors de la réunion d'expertise, la présence d'un Conseil à vos côtés permet de :

- Vous rassurer,
- Sécuriser les échanges,
- Vous défendre face aux interrogations des Experts et adversaires,

Après la réunion d'expertise, la mission de l'Avocat se poursuit pour :

- Procéder à l'analyse du pré-rapport d'expertise,
- Rédiger éventuellement un dire à Expert,
- Procéder à l'analyse du rapport d'expertise,
- Déterminer la suite à donner,
- Engager, dès que possible, la négociation de l'indemnisation sur les différents postes de préjudices.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.